



## ARRÊTÉ N°2025-205

OBJET : Travaux de voirie

5 Rue Bouëxière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise COUDRAY en date du 18 novembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### ARRETE

Article 1 : Des travaux de voirie seront entrepris, 5 rue Bouëxière, du 24/11/2025 au 05/12/2025, par l'entreprise Coudray (06.14.21.52.26).

Article 2 : La rue aura une mise en place un alternat par panneaux "sens prioritaire", dans la rue Bouëxière et de panneaux de signalisation, réalisée par l'entreprise.

#### Plan d'emprise de chantier au présent arrêté

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 4 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 5 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 6 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 7 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 20 novembre 2025

Le Maire  
Jérôme BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)  
 Ville de Saint-Aubin du Cormier

SAINT AUBIN LE CORMIER, le 18/11/2025

**Ref affaire : 5 rue de la Bouëxière – SAINT AUBIN DU CORMIER**

**Dossier suivi par : SYLVESTRE Hugo**

**Objet : Demande d'arrêté de circulation**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du chantier cité en référence, nous vous confirmons que les travaux se dérouleront entre le du 24/11/2025 au 05/12/2025 (3 jours d'intervention)

Aussi, afin d'organiser notre intervention dans les meilleures conditions de sécurité, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir dès que possible un arrêté nous permettant de prendre les dispositions suivantes :

Interdire la circulation des véhicules	<input type="checkbox"/>	
Mettre en place un alternatif par panneaux 'sens prioritaire'	<input checked="" type="checkbox"/>	
Interdire le stationnement des véhicules	<input type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	

**Afin d'organiser le chantier, nous vous demandons l'autorisation de stocker les matériaux à l'emplacement suivant :**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agrérer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

5 Rue de la Bouexiere – St Aubin du Cormier

